

République Française
Comité de Bassin de la Réunion

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 1996

~~~~~  
**DELIBERATION N° 96 / 9**  
~~~~~

Commission Structures administratives et adaptation des lois
Election du Président

Le Comité de Bassin de la Réunion, délibérant valablement,

- vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 44,
- vu la délibération N°96 / 4 du Comité de Bassin créant la Commission « Structures administratives et adaptation des lois ».

Article 1

M. Michel TAMAYA est élu président de la Commission « Structures administratives et adaptation des lois ».

Le Président,

